



Réhabilitation des ouvrages de défense contre la mer sur la promenade Wilson et le remblai devant la piscine aux Sables d'Olonne

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE – LOI SUR L'EAU

DESCRIPTION DU PROJET



ARTELIA / OCTOBRE 2025 / 4533985

ARTELIA – Direction Régionale Ouest
2 impasse Claude Nougaro – 44800 Saint-Herblain
Tél. : 02 28 09 18 00 – mail : h2e.nantes@arteliagroup.com

Réhabilitation des ouvrages de défense contre la mer sur la promenade Wilson et le remblai devant la piscine, aux Sables d’Olonne
Demande d’autorisation environnementale – Loi sur l’eau
Les Sables d’Olonne Agglomération
Description du projet

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI(E) PAR	APPROUVÉ(E) PAR	DATE
0	Version initiale	P.CARRE	P.CARRE	10/2025
ARTELIA SAS Siège social : 16 rue Simone Veil – 93400 SAINT OUEN – www.arteliagroup.com				

SOMMAIRE

SOMMAIRE 1

FIGURES1

1. PRÉAMBULE 2

2. LOCALISATION DU PROJET 2

3. DESCRIPTION ET ÉTAT DES OUVRAGES EXISTANTS..... 4

4. PRÉSENTATION DES SOLUTIONS RETENUES ET DES MODALITÉS DE LEUR MISE EN ŒUVRE 6

4.1. DESCRIPTION DES SOLUTIONS RETENUES6

 4.1.1. GÉNÉRALITÉS6

 4.1.2. CONFORTEMENT DU PIED DU PERRÉ6

 4.1.3. DISPOSITIF PARAPET – CHASSE-MER.....7

 4.1.4. POINTS SINGULIERS9

4.2. PHASAGE DES TRAVAUX.....10

 4.2.1. PHASAGE GÉNÉRAL11

 4.2.2. INSTALLATION DE CHANTIER.....11

4.3. PLANNING PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX.....12

4.4. COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET14

FIGURES

Figure 1 : Localisation du projet..... 3

Figure 2 : Ouvrage à traiter 4

Figure 3 : Vue depuis la plage (section courante Ouest) à gauche – Vue depuis le haut du mur (section courante Ouest) à droite - ARTELIA, août 2025 4

Figure 4 : Localisation des prises de vue..... 5

Figure 6 : Principe de confortement du pied du perré 7

Figure 7 : Exemple de réalisation d'une bêche en béton armé en pied du perré de la base de mer 7

Figure 8 : Principes de fondations du parapet 7

Figure 9 : Division des zones de parapet 8

Figure 10 : Coupe au droit de la section courante 8

Figure 11 : Coupes bas rampe piscine : à gauche Ouest, à droite Est..... 9

Figure 11 : Illustration de l’escalier d’accès au niveau de la Promenade Clémenceau 9

Figure 12 : Vue en élévation de principe de l’escalier d’accès à la plage Wilson 9

Figure 13 : Coupe de principe sur l'évacuation des eaux à travers le parapet 10

Figure 14 : Ouvrages à traiter 11

Figure 15 : Phases de réhabilitation des ouvrages de défense contre la mer 11

Figure 16 Emplacements des installations de chantier 11

1. PRÉAMBULE

À la suite des tempêtes survenues fin 2023, l’abaissement du niveau de sable sur la Grande Plage a révélé les anciens ouvrages situés au pied du perré (pieux en bois), ainsi que des cavités sous celui-ci. Le perré, reposant uniquement sur du sable, nécessite une consolidation afin de garantir sa stabilité.

Aujourd’hui, le parapet est constitué d’un mur droit qui ne protège ni l’espace piétonnier, ni la voirie, ni les habitations en retrait. En cas de tempête, la piscine municipale située en arrière est également régulièrement inondée.

Pour répondre aux enjeux climatiques avec la montée du niveau de la mer et l’accentuation du risque de submersion marine, la ville et l’Agglomération des Sables d’Olonne ont engagé un vaste programme de réaménagement du front de mer et de pérennisation des ouvrages de défense contre la mer. Des travaux d’urgence ont été réalisés récemment avec :

- La réhabilitation de la risberme au droit de la promenade Clemenceau et Godet et la création de murs chasse mer en remplacement des parapets existants ;
- La fermeture du perré de la Base de mer avec la mise en place d’un mur vertical en tête et le renforcement du perré en pied par une bêche para fouille.

Les présents travaux s’inscrivent dans la continuité de ce programme avec l’Agglomération qui souhaite engager des travaux d’urgence pour sécuriser et renforcer le remblai le long de la promenade Wilson et le perré devant la piscine, sur un linéaire d’environ 260 ml sur le secteur de la Grande Plage des Sables d’Olonne.

Ce projet doit faire l’objet d’une demande d’autorisation environnementale. Le présent document constitue une des pièces du dossier établi à cet effet : il s’agit de l’étude d’incidence.

2. LOCALISATION DU PROJET

Le projet est implanté dans la commune littorale des Sables d’Olonne, en Vendée (85), au cœur de la baie, sur la Grande Plage. Le remblai des Sables d’Olonne compose le front de mer de la ville.

La commune des Sables d’Olonne est issue de la fusion, en janvier 2019, de trois communes : Château-d'Olonne (85060), Olonne-sur-Mer (85166) et les Sables-d'Olonne (85194), devenues communes déléguées. La Commune nouvelle des Sables-d'Olonne est la deuxième ville de Vendée avec 45 573 habitants (chiffres INSEE 2021) et la principale station balnéaire de Vendée.

Implanté à proximité de la sortie du port et du chenal principal, le projet est localisé sur la carte en page suivante.

Le linéaire des ouvrages concernés par les travaux s’étend, à l’ouest, jusqu’au belvédère situé au droit de la zone de la Base de mer, et, à l’est, jusqu’à la rampe d’accès PMR en structure métallique

.

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

 Périmètre d'étude

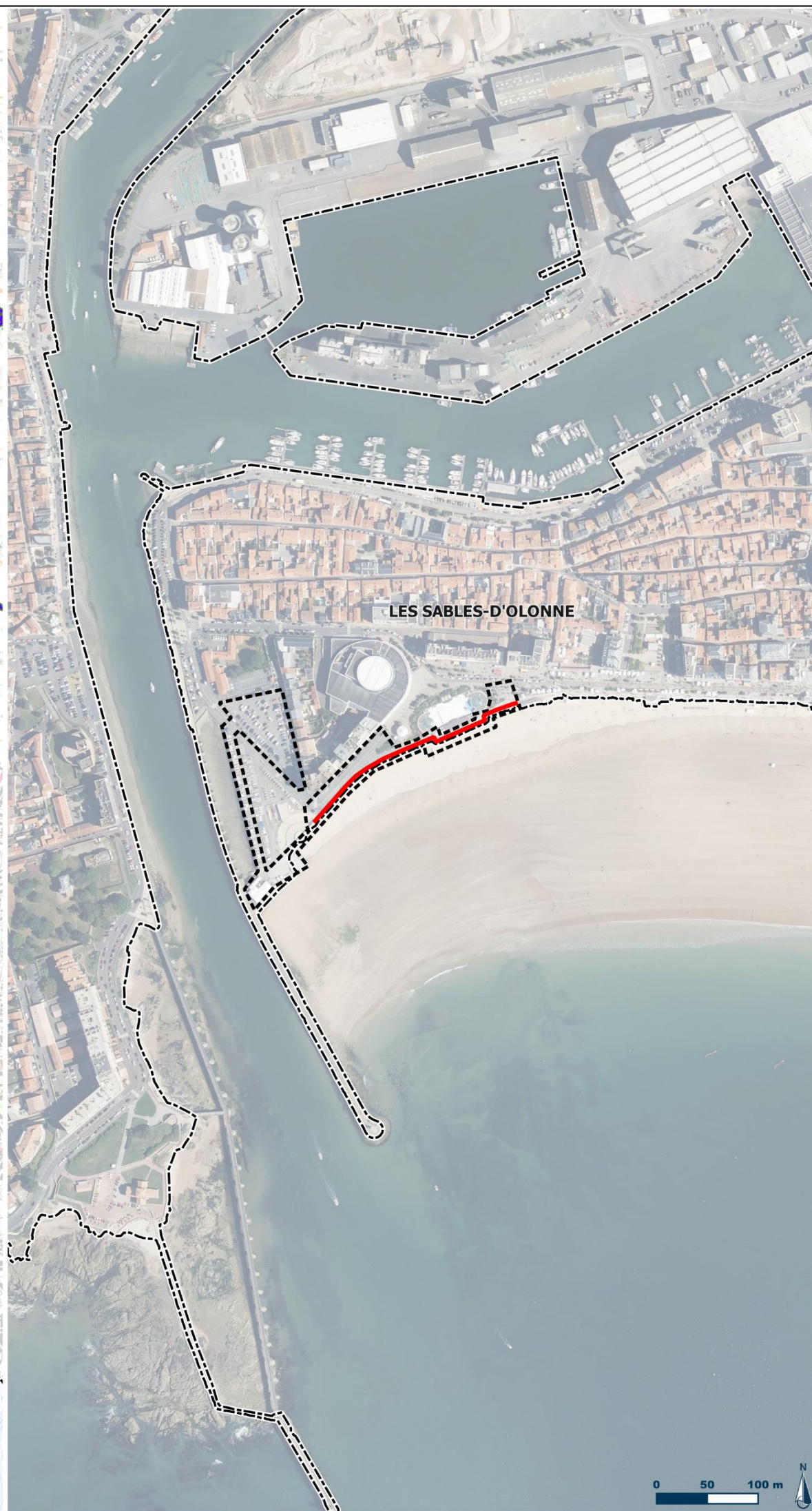
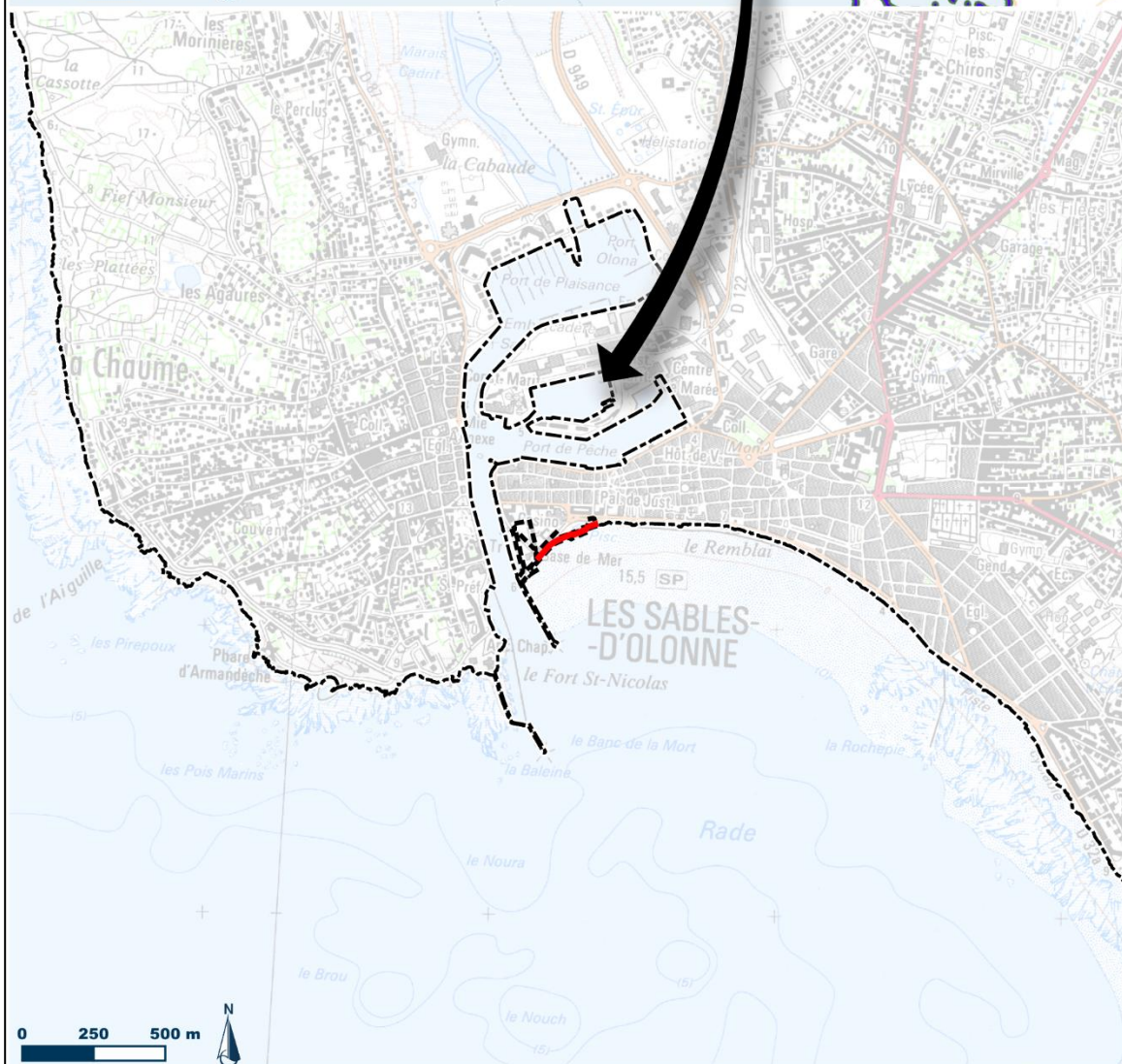
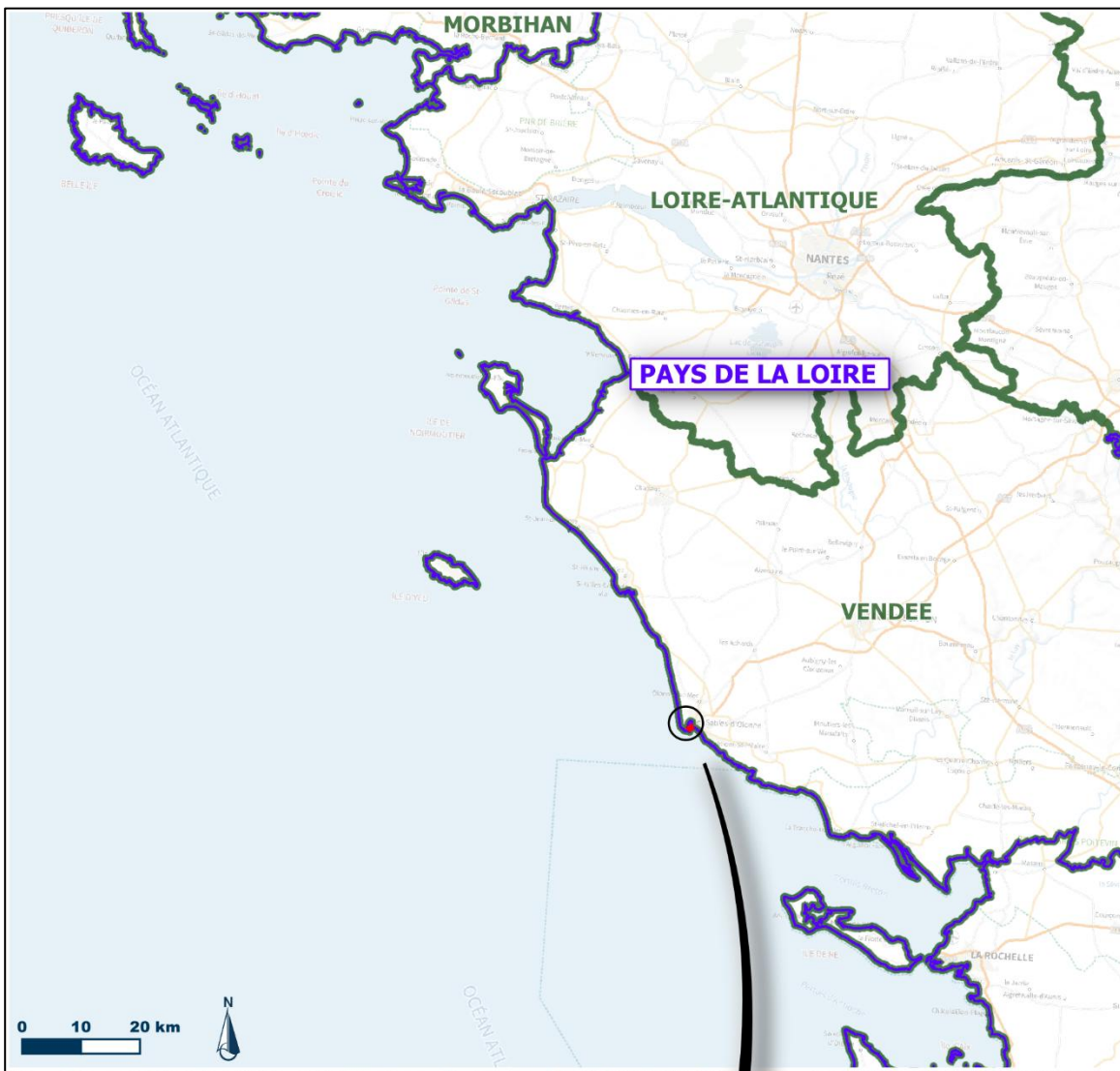
 Lineaire de travaux

 Périmètre d'étude

 Commune

 Département

 Région



3. DESCRIPTION ET ÉTAT DES OUVRAGES EXISTANTS

Le projet couvre une longueur totale de 239 mètres, divisée en différents secteurs, comme indiqué ci-dessus.

- Section courante Ouest – 151 ml
- Section basse Piscine – 54 ml
- Section courante Est – 34 ml



Figure 2 : Ouvrage à traiter

Les photographies ci-dessous permettent visualiser l’ouvrage et son insertion dans l’environnement littoral et urbain.



Figure 3 : Vue depuis la plage (section courante Ouest) à gauche – Vue depuis le haut du mur (section courante Ouest) à droite - ARTELIA, août 2025

La carte en page suivante présente l’environnement dans lequel s’inscrit le périmètre d’étude.

La promenade Wilson est protégée par :

- Une butée en maçonnerie et bois en pied du perré de la promenade Wilson ;
- Une butée en maçonnerie en pied du perré devant la piscine du remblai.

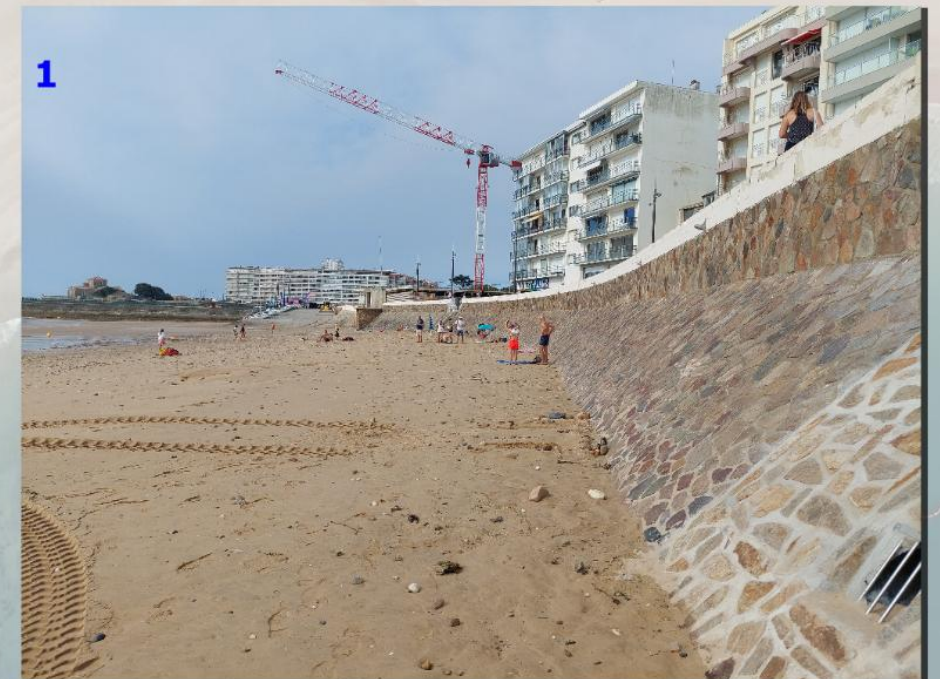
Les désordres suivants ont été recensés :

- La présence de fissures verticales toute hauteur du parement ;
- Des fractures au droit du parapet en moellons et du muret (réhausse) en béton ;
- Affaissement au droit de la promenade devant la piscine.

Réhabilitation des ouvrages de défense
contre la mer sur la promenade Wilson et le
remblai devant la piscine

LOCALISATION DES PRISES DE VUE

-  Périmètre d'étude
 Prises de vue



0 75 150 m N

Source(s) : Ortho 20cm, photos de la visite sur site (août 2025)

Conception et réalisation : ARTELIA 2025

4. PRÉSENTATION DES SOLUTIONS RETENUES ET DES MODALITÉS DE LEUR MISE EN ŒUVRE

La réalisation des travaux est justifiée par deux problématiques :

- Le franchissement de paquets de mer ayant conduit à des inondations dans la piscine de la Grande Plage lors des derniers épisodes de tempête (Céline, Claran et Domingos). La houle (notamment lors de forts coefficients >90) passe au-dessus du remblai de la piscine et ne peut s'évacuer par les réseaux d'eaux pluviales en raison de leur sous-dimensionnement.
- Le constat d'affouillements et de l'érosion du sable en pied de perré. La stabilité de l'ouvrage n'est pas assurée par une risberme ou une bêche mais simplement par une butée en bois. Ces constats font suite à des sondages menés en décembre 2024.

A la suite des événements et des constats réalisés, l'Agglomération des Sables d'Olonne souhaite engager des travaux d'urgence pour rehausser le niveau du perré devant la piscine et afin de renforcer et sécuriser le remblai le long de la promenade Wilson avec la mise en place d'un mur chasse-mer en remplacement du parapet existant.

Les travaux de réhabilitation du parapet consisteront principalement à :

- Mettre en œuvre un mur chasse-mer pour remplacer le parapet en haut du perré existant
- Créer un ouvrage de confortement et adoptant une fonction parafouille en pied sur l'ensemble du linéaire de l'ouvrage.

Pour les besoins du projet et pour une meilleure compréhension, le linéaire de l'ouvrage sera décomposé en deux sections :

- Section courante représentant l'ensemble du linéaire à l'exception de la section du perré devant la piscine, dont l'arase supérieure est calée à +7.00mNGF ;
- Section basse pour la promenade devant la piscine (environ 55 ml), dont l'arase supérieure est calée à +6.12mNGF.

4.1. DESCRIPTION DES SOLUTIONS RETENUES

L'intensification des phénomènes météorologiques pourrait accentuer l'abaissement du niveau du sable dans le futur, générant une instabilité des ouvrages. C'est pourquoi, une solution ayant un effet parafouille et un effet stabilisateur (clouage du talus) est requise, de type palplanches par exemple.

Au niveau de la vigie de la base de mer, la même solution se poursuivra pour contourner l'assise des murs verticaux, jusqu'à rejoindre le perré situé à l'ouest de la vigie.

Pour plus de détails sur les solutions retenues, un carnet de plans est présenté en Annexe 2.

4.1.1. Généralités

Les solutions retenues pour la réhabilitation des ouvrages de défense contre à la mer prévoient leur renforcement et le rehaussement du perré.

Ainsi, au regard des phénomènes météorologiques, de la connaissance géotechnique et de l'état des ouvrages décrits précédemment, les solutions envisagées sont les suivantes :

- Confortement du pied sur l'ensemble de l'ouvrage :
 - Clouage du talus à l'aide d'un rideau de palplanches en pied du perré actuel,
 - Réalisation d'une longrine de pied du perré, solidaire du rideau de palplanche ;
- Remplacement du parapet existant par un nouveau parapet réalisé à l'aide d'éléments préfabriqués adoptant une forme chasse-mer.

L'escalier central sera démoli et remplacé par un ou deux escaliers repositionnés.

4.1.2. Confortement du pied du perré

La solution consiste à pérenniser la stabilité du perré en forme de talus.

Elle est composée :

- D'un rideau de palplanches de clouage du talus, positionné en pied du perré existant (à gauche sur figure ci-dessous) ;
- D'une longrine (ou bêche) en béton armé de dimensions 1m x 0,6m et dont l'arase inférieure est située à +3.10mCM, soit 0.27mNGF ;
- D'un comblement et d'une reconstitution en maçonnerie.

Pour ce faire, les étapes de construction d'un tronçon type sont les suivantes :

- Mise en œuvre d'un rideau de palplanches provisoires autostable à environ 2m par rapport au pied de perré. Il sert de blindage de protection contre la marée. Les palplanches de ce rideau seront déplacées à mesure de l'avancement des travaux sur les tronçons de sorte à être réutilisées 3 fois, elles comprennent les retours de fermeture
- Démolition localisée longitudinale (sciage) en pied du perré de la largeur des palplanches de clouage, puis évacuation des gravats par plot réalisable dans un poste de travail
- Battage des palplanches de clouage par plot faisable dans un poste de travail. Ces palplanches ont un rôle de tenue des sables du perré
- Démolition et évacuation des vestiges du pied de perré en parallèle du déblaiement du sable jusqu'à une profondeur de 3 mCM/0.17 mNGF. Le sable est mis en stock pour réutilisation ultérieure.
- Mise en œuvre d'un béton de propreté en fond de fouille
- Réalisation d'une longrine de pied filante en béton armé, solidaire des palplanches par l'intermédiaire d'armatures soudées
- Recépage des palplanches de clouage
- Reconstitution de la maçonnerie sur 20cm d'épaisseur prenant appui sur la nouvelle longrine et du béton de comblement
- Reprise sur stock et remblaiement du sable

3.12 1.80 40 49 89

+7.00m +6.13m +5.26m +4.47m

Démolition du parapet existant

Parapet chasse mer

Poutre de pied préfabriquée

Reconstitution de maçonnerie

Remblai

Perré existant

Perré ≈ 6.40m

Reconstitution de maçonnerie

Sable

Terrain existant

2 Micropieux entraxe 0.60m tous les 3m

Béton de propreté 10 cm + ST50C

Semelle béton coulée en place

Niveau de référence ±0.00 NGF

PHMA : +6.03 CM3.30 NGF

PAUVS : +5.35 CM2.52 NGF

PHME : +4.30 CM1.47 NGF

NW : +3.31 CM0.48 NGF

Palanques provisoires ≈ 5.90

≈ 10.00

≈ 3.00

1.00 1.00

1.15 0.80 0.27m 0.87m

2 3

Partie du perré existant à démolir

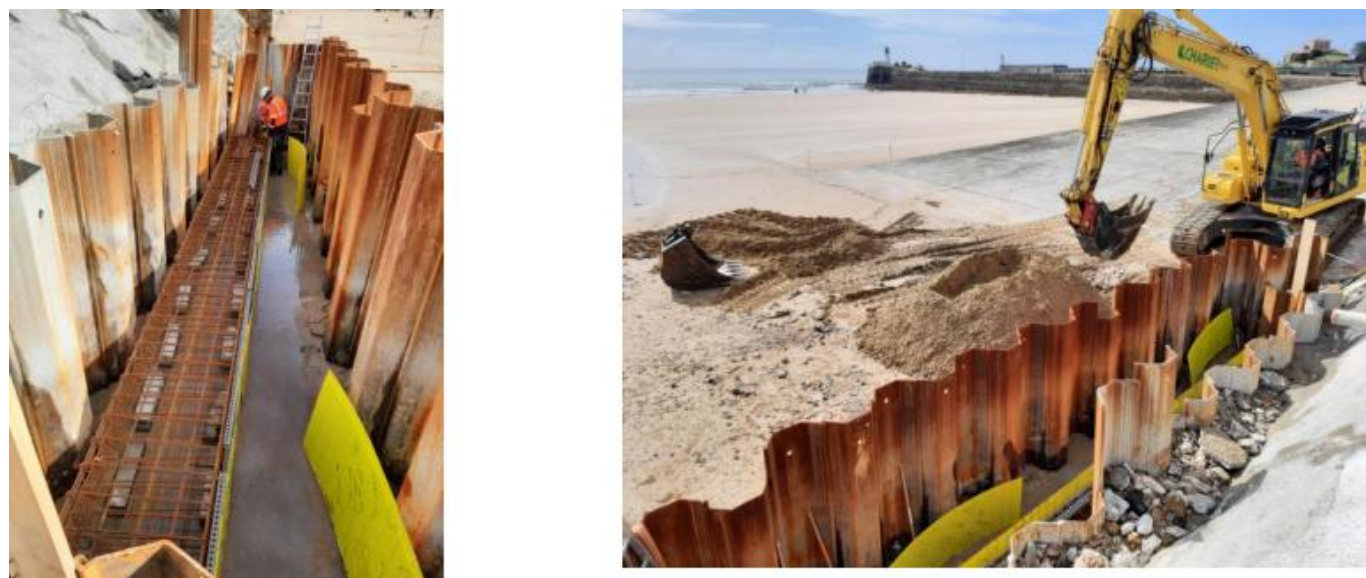
Palanques clouages

Béton de remplissage

Bèche en béton armé

Béton de propreté ép. 10cm

L'hypothèse envisagée à ce stade, consistant à utiliser trois tronçons d'environ 80 mètres linéaires, permet de limiter la quantité de palplanches provisoires en favorisant leur réutilisation.



Semelle filante
1,8 x 0,5

Micropieux type III IGU $\varnothing 250\text{mm}$
Entraxes :
- Transversal 0,6m
- Longitudinal 3m

Béton de propreté 10cm

0,50

1,80

2,15

1
1

ARTELIA / OCTOBRE 2025 / 4533985 / DESCRIPTION_PROJET
PAGE 7



Figure 8 : Division des zones de parapet

L'arase supérieure du parapet de toutes les sections hors « basse piscine » est calée à +7,00mNGF.

L'arase supérieure du parapet de la section « basse piscine » est calée à +6,12mNGF.

4.1.3.3. Section ouest et est

Cette solution se retrouvera sur les sections Ouest et Est sur les zones courantes et sur les moitiés hautes des rampes d'accès à la piscine, soit un linéaire cumulé de 147ml. Ses caractéristiques principales sont :

- Arase supérieure : +7.00 mNGF
- Sciage du perré : +4.47 mNGF
- Position : face côté Promenade Wilson alignée avec la face du parapet existant
- Forme chasse-mer similaire aux opérations Godet et Clémenceau
- Direction de la pente du perré tangente à l'arc de courbure du chasse-mer
- Pose d'une poutre de finition en pied de parapet
- Reconstitution de la maçonnerie entre la cote de sciage et la poutre de finition
- Couleur sable : parapet et poutre de finition

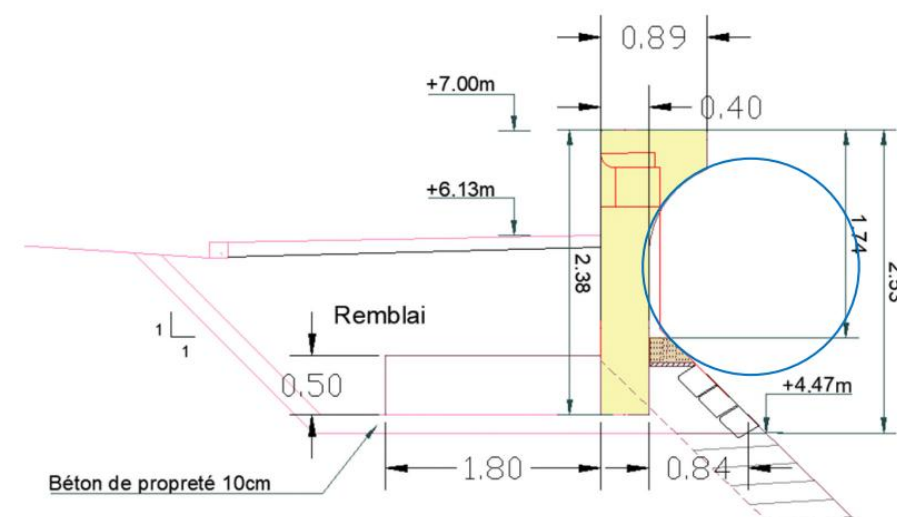


Figure 9 : Coupe au droit de la section courante

4.1.3.4. Section ouest et est devant la piscine

Ces sections représentent les moitiés basses des rampes d'accès à la piscine où il est nécessaire d'augmenter la hauteur des éléments préfabriqués de parapet, soit 31ml.

- Arase supérieure : +7.00 mNGF
- Sciage du perré : +4.47 mNGF
- Position : face côté Promenade Wilson alignée avec la face du parapet existant
- Forme chasse-mer similaire aux opérations Godet et Clémenceau
- Direction de la pente du perré tangente à l'arc de courbure du chasse-mer
- Pose d'une poutre de finition en pied de parapet
- Reconstitution de la maçonnerie entre la cote de sciage et la poutre de finition
- Couleur sable : parapet et poutre de finition

A l'ouest, sur environ 15ml : arase supérieure et sciage du perré aux mêmes altitudes que la section courante mais sa hauteur est plus importante d'environ 40cm (2,80m) pour s'adapter à la rampe d'accès Ouest descendant jusqu'à la piscine. Une hauteur de 50cm entre le dessus de la semelle filante et le fini du trottoir sera garantie. Enfin, comme présent aujourd'hui, un habillage en moellons maçonné sera réalisé côté Promenade Wilson.

A l'est sur environ 17ml : idem qu'à l'Ouest, avec une hauteur des éléments préfabriqués de parapet d'environ 3,2m.

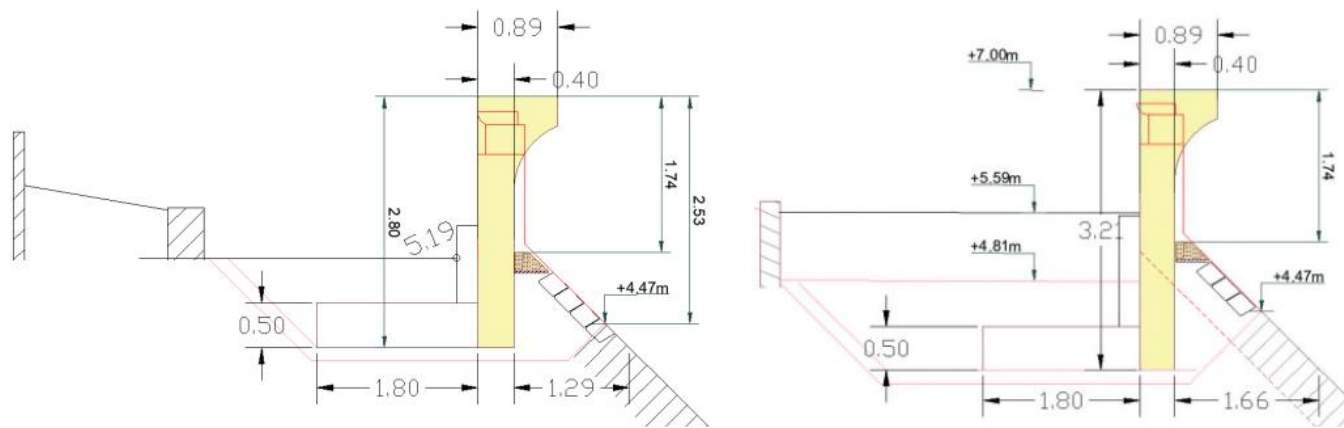


Figure 10 : Coupes bas rampe piscine : à gauche Ouest, à droite Est

4.1.3.5. Section basse piscine

Au droit de la piscine ainsi que sur les 2 retours perpendiculaires, le parapet représente 64ml. Il adopte aussi une forme chasse-mer, mais se trouve à une altitude plus basse. Ses caractéristiques sont :

- Arase supérieure : +6.12 mNGF
- Sciage du perré : +3.59 mNGF
- Face côté piscine décalée de 67cm vers la mer
- Forme chasse-mer similaire aux opérations Godet et Clémenceau
- Direction de la pente du perré tangente à l'arc de courbure du chasse-mer
- Pose d'une poutre de finition en pied de parapet
- Reconstitution de la maçonnerie entre la cote de sciage et la poutre de finition
- Couleur sable : parapet et poutre de finition

4.1.4. Points singuliers

Plusieurs points singuliers ont été identifiés sur le linéaire de l'opération. Ils correspondent à des éléments spécifiques nécessitant une attention particulière. Ces quatre points sont :

- L'escalier d'accès ;
- La transition en angle entre les sections courantes et la section basse piscine ;
- Les angles sortants de la section basse piscine ;
- Le traitement des eaux résiduelles de franchissement.

Les travaux prévus pour chacun d'entre eux sont détaillés ci-après.

4.1.4.1. Escalier d'accès

La reconstruction d'un ou deux nouveaux escaliers est prévue lors du remplacement du parapet. Il est proposé de reproduire le modèle de l'escalier de la Promenade Clémenceau, comme montré sur la photo ci-dessous.

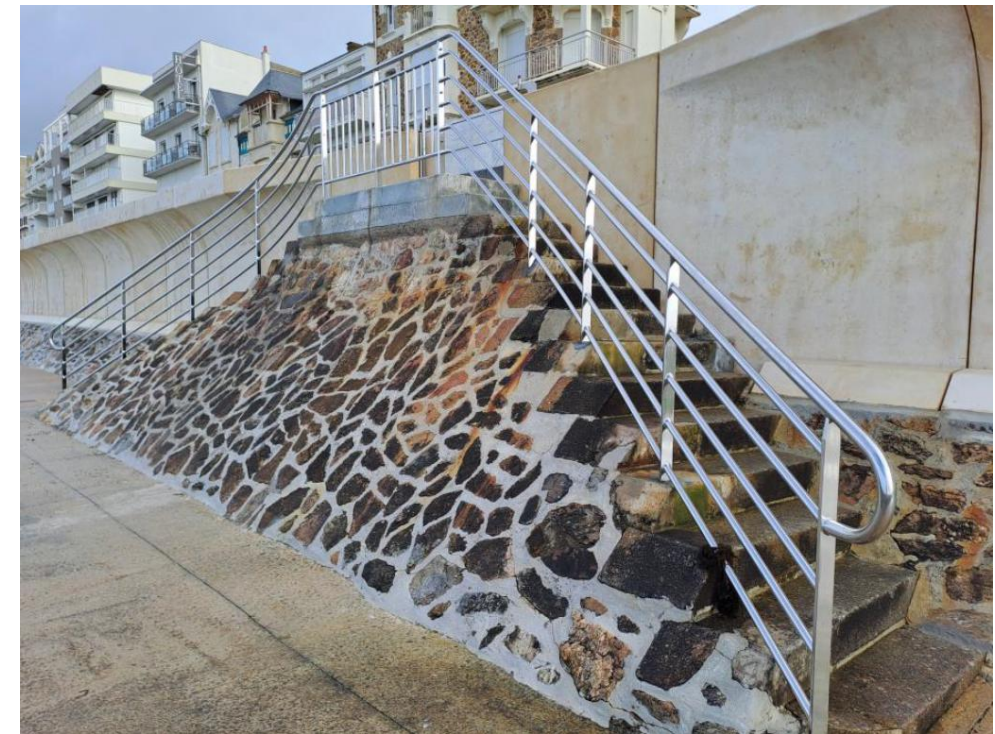


Figure 11 : Illustration de l'escalier d'accès au niveau de la Promenade Clémenceau

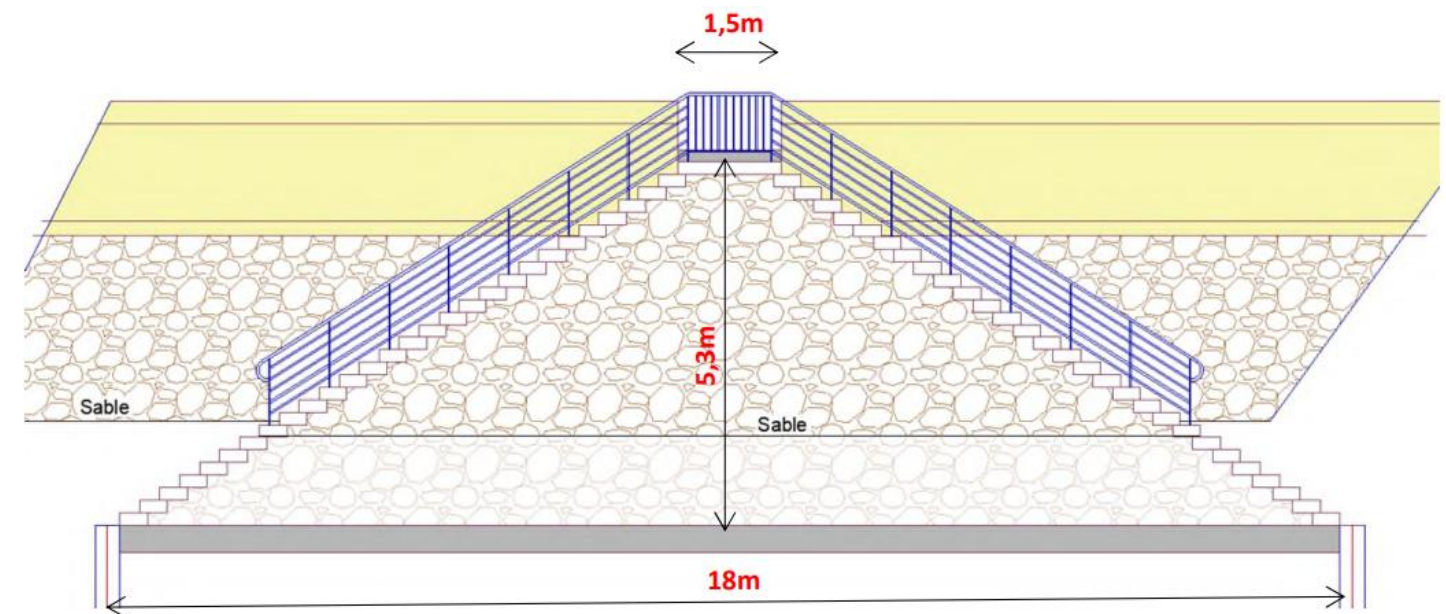


Figure 12 : Vue en élévation de principe de l'escalier d'accès à la plage Wilson

Cette solution nécessite les étapes suivantes :

- Créer une semelle sous l’emprise du futur escalier fondée profondément sur palplanches (mutualisation de l’atelier du confortement de pied de perré). L’arase supérieure de la semelle sera à la même hauteur que celle de la longrine de pied de perré ;
- Créer une structure porteuse en béton armé suivant la pente du perré et permettant de former 2 volées parallèle au perré jusqu’à un palier haut disposé à la même altimétrie que le trottoir fini ;
- Habiller la structure en béton armé avec des moellons pour rétablir l’aspect maçonné du perré et des pierres de taille pour les marches ;
- Equiper, à l’aide de garde-corps en acier INOX 316L, les deux volées et le palier haut.

Cette solution implique d’adapter localement la forme des parapets afin d’assurer une largeur de volée praticable. Pour cela, une transition progressive entre une forme chasse-mer et une forme droite sera réalisée grâce à des parapets à géométrie évolutive.

Une barrière anti-submersion sera nécessaire pour fermer l’accès en prévision d’un risque de submersion.

4.1.4.2. Transition en angle entre les sections courantes et la section basse piscine

Un point d’attention concerne la transition entre les sections courantes et la section basse de la piscine. En effet, l’altimétrie de l’arase supérieure diffère de 88 cm entre ces deux sections.

Le carnet de plans (page 35 de l’Annexe 2) présente les principes envisagés.

4.1.4.3. Traitement des eaux résiduelles de franchissement au niveau de la piscine

Il est prévu l’installation d’un caniveau linéaire de 50cm de large à l’arrière du parapet sur tout le linéaire de la section basse piscine. Des exutoires d’évacuation de diamètre Ø160 mm seront implantés tous les 1 mètre à travers le parapet. Ces exutoires présenteront un coude à 90° pour remonter jusqu’au fond du caniveau.

Le calcul du débit d’évacuation, pour une hauteur de lame d’eau de 57 cm, donne un débit de 56 litres par seconde, pertes de charge liées au coude à 90° incluses.

Ce débit excède les franchissements estimés lors de la tempête Xynthia historique (30 L/m/s), mais reste inférieur aux franchissements projetés à l’horizon Xynthia 2100 (+60 cm), évalués à 225 L/m/s.

En remplaçant les exutoires Ø160 mm par des Ø200 mm, le débit d’évacuation augmente à 88 L/m/s, soit une valeur proche des franchissements modélisés pour Xynthia actuel avec une surcote de +20 cm.

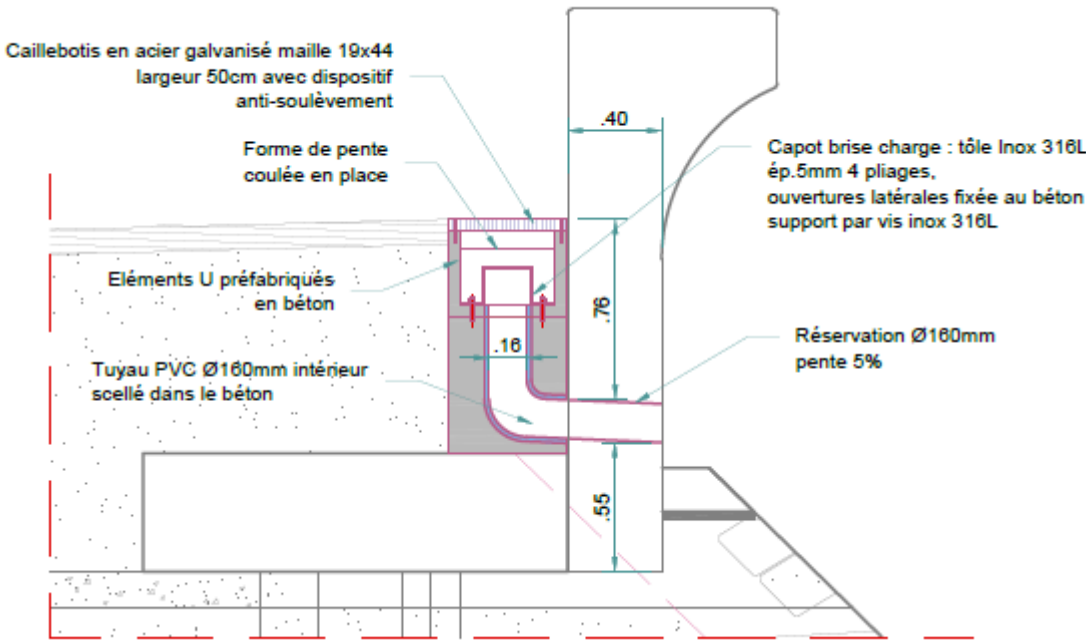


Figure 13 : Coupe de principe sur l'évacuation des eaux à travers le parapet

Afin de « casser » les remontées d’eau à travers les exutoires, il est nécessaire d’augmenter les pertes de charge. Pour ce faire, des coudes à 90° ont été intégrés au niveau des conduits, ainsi que des capots positionnés au-dessus des orifices dans le caniveau.

Le caillebotis en surface est conçu pour être démontable, ce qui permet un accès facile pour l’entretien des capots et le nettoyage du caniveau en cas d’ensablement.

Par ailleurs, pour optimiser l’écoulement vers les orifices, des pentes longitudinales en forme de toit seront aménagées sur la moitié de la hauteur du caniveau.

4.2. PHASAGE DES TRAVAUX

Les travaux de réhabilitation consisteront ainsi à :

- mettre en oeuvre des palplanches au pied du perré,
- créer une risberme en béton entre les palplanches et le pied du perré,
- mettre en oeuvre des palplanches au niveau des bâtiments (piscine et base de mer) pour éviter les affaissements,
- démolir le parapet existant et le haut du perré,
- créer une nouvelle fondation pour le nouveau parapet,
- réaliser un nouveau parapet en éléments de béton préfabriqués avec une forme incurvée de type "chasse-mer.

4.2.1. Phasage général

Comme mentionné précédemment et illustré ci-dessous, le projet est divisé en trois zones et s’étend sur 239 ml. Les secteurs et leurs longueurs respectives sont les suivants :

- Section courante Ouest – 144 ml ;
- Section basse Piscine – 64 ml (en comptant les 2 retours perpendiculaires) ;
- Section courante Est – 34 ml ;

Soit un total de 242 ml.



Figure 14 : Ouvrages à traiter

Le principe de phasage des travaux est le suivant :



Figure 15 : Phases de réhabilitation des ouvrages de défense contre la mer

- Tranche 1 : Confortement du pied de perré : en 3 fois pour réutilisation des palplanches provisoires
 - Phase 1.1 : Tronçon 1.1 = Vigie base de mer + 81ml section courante Ouest y compris 1 escalier
 - Phase 1.2 : Tronçon 1.3 = Rampe piscine ouest + Section basse piscine partielle
 - Phase 1.3 : Tronçon 1.4 = Section basse piscine partielle + Section courante Est
- Tranche 2 : Remplacement du parapet : tronçons n’excédant pas 80 ml pour réduire la vulnérabilité face aux intempéries et à la houle

4.2.2. Installation de chantier

Le principal poste de chantier sera installé sur environ la moitié de la surface du parking Dingler, afin d’accueillir :

- La base vie : bungalows sanitaire, réfectoire, bureau de conduite de travaux et de réunion, vestiaires ;
- 10 places de parkings (à l’intérieur des barrières HERAS) ;
- Une aire de stockage.

Les emplacements secondaires du chantier sont indiqués sur l’illustration suivante.



Figure 16 Emplacements des installations de chantier

Il convient de souligner que les travaux de réfection de la Petite Jetée — côté chenal, côté plage, ainsi que son musoir — sous maîtrise d’ouvrage du Département de la Vendée (CD85), sont prévus sur la même période que le présent projet. Cette simultanéité imposera une coordination rigoureuse entre les deux chantiers, afin de tenir compte des contraintes spécifiques à chaque intervention. C’est dans ce cadre que les choix d’organisation présentés sur le plan ci-dessus ont été définis. Des échanges entre les maîtrises d’ouvrage seront menés pour optimiser l’organisation spatiale et temporelle des travaux dans ce secteur.

Le partage de l’espace de la cale, notamment la partie supérieure et son accès depuis la voie Quai Dingler, semble difficile. Il est donc prévu d’installer une rampe d’accès provisoire depuis la plage à l’extrémité du Quai Dingler, à l’intersection avec la Promenade Wilson. Cette rampe garantira une autonomie d’accès, mais devra être démontée lors des travaux de confortement du pied de perré.

La majorité des interventions sera réalisée depuis la plage. Pour permettre l’accès des engins, une rampe provisoire sera aménagée. Elle sera constituée de matériaux d’apport, modelés de façon à créer une pente de 10 % entre le niveau du trottoir existant (+6,26 m NGF) et celui de la plage (+2,57 m NGF), soit une longueur d’environ 37 mètres. Cette rampe démarrera perpendiculairement au parapet avant de décrire un virage à 90° pour se prolonger parallèlement à celui-ci.

Les engins circuleront directement sur l’estrans sableux, où une bande de chantier d’environ 15 mètres de large sera disponible en pied d’ouvrage. Afin de protéger cette zone des effets de la marée et de sécuriser les opérations, un rideau de palplanches provisoires sera installé et déplacé au fur et à mesure du chantier.

Par ailleurs, le calendrier des travaux prendra également en compte les conditions météorologiques en consultant régulièrement et avant chaque intervention, les outils de prévision et de vigilance officiels de Météo- France.

4.3. PLANNING PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

Les travaux seront scindés en 2 phases, sur 21 mois maximum, avec une pause durant la période estivale :

- Phase 1 – confortement du pied du perré – Année 1 entre septembre 2026 et juin 2027 ;
- Phase 2 – confortement du pied du perré – Année 2 entre septembre 2027 et juin 2028.

Le chantier de la Petite Jetée, sous MOA du CD85, débutera en septembre 2026, en même temps donc que le chantier de l’opération Wilson.

Le planning prévisionnel du chantier de la Petite Jetée sera précisé afin de permettre une organisation optimale.

4.4. COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET

Le montant estimatif du projet est présenté dans le tableau ci-dessous.

ESTIMATION	Récapitulatif
PHASE 1 - CONFORTEMENT PIED	
PRIX GENERAUX	
Installations de chantier, frais d'études, implantation, DOE	240 000,00 €
CONFORTEMENT EN PIED	
Blindage provisoire Clouage talus Terrassements sable réutilisé Démolition maçonnerie par sciage et brise roche hydraulique Longrine béton armé	920 000,00 €
ALEAS 10%	100 000,00 €
TOTAL H.T. PHASE 1 - CONFORTEMENT PIED	1 240 000,00 €
PHASE 2 - PARAPET CHASSE-MER	
PRIX GENERAUX	
Installations de chantier, frais d'études, implantation, DOE	390 000,00 €
TRAVAUX PARAPET	
Travaux préparatoires, terrassements, remblaiement	530 000,00 €
Nouveau parapet	1 040 000,00 €
EQUIPEMENTS DIVERS	
Barrières anti-submersion, anti-intrusion, 1 escalier maçonné, garde-corps inox	130 000,00 €
ALEAS 10%	170 000,00 €
TOTAL H.T. PHASE 2 - PARAPET CHASSE-MER	2 240 000,00 €
TOTAL H.T.	3 480 000,00 €
TVA 20%	696 000,00 €
TOTAL TTC	4 176 000,00 €